

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1626

Approbation et autorisation de signature de la convention 2015 avec la Métropole de Lyon pour le dispositif de nettoyage des espaces ouverts au public de la Duchère à Lyon 9e

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2015/1626 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION 2015 AVEC LA METROPOLE DE LYON POUR LE DISPOSITIF DE NETTOIEMENT DES ESPACES OUVERTS AU PUBLIC DE LA DUCHERE A LYON 9E (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Communauté Urbaine de Lyon et la Ville de Lyon ont signé en 2005 une convention de participation financière pour la mise en œuvre d'un dispositif de propreté adapté aux caractéristiques du quartier de la Duchère faisant l'objet d'une importante opération de renouvellement urbain.

Pour optimiser le nettoyage du secteur, la Communauté Urbaine, à laquelle s'est désormais substituée la Métropole de Lyon, assure l'entretien des espaces publics et des espaces privés ouverts au public, en complément de ses interventions classiques. En contrepartie, la Ville de Lyon lui verse une participation financière annuelle.

La convention, renouvelable chaque année, a pour objet de définir la répartition des interventions entre la Métropole et la Ville de Lyon qui conserve l'entretien horticole des espaces verts.

Pour l'année 2015, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon sont convenues de porter le montant de la participation de la Ville de Lyon à 336 159 €.

Je vous propose donc d'approuver la convention jointe au rapport et de fixer pour 2015 la participation de la Ville de Lyon au montant de 336 159 €.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

DELIBERE

1- La convention financière susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon au titre du dispositif de nettoyage des espaces extérieurs ouverts au public de la Duchère à Lyon 9^e, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- La dépense en résultant, soit 336 159 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 79106 - nature – 657358 - fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

M. LE FAOU